

# L'IMPÉRIAL

JOURNAL POLITIQUE PARAISSANT LE DIMANCHE

ABONNEMENTS  
5 FRANCS PAR AN

ABONNEMENTS  
5 FRANCS PAR AN

Les lettres non affranchies sont refusées

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ANNONCES ET RÉCLAMES  
LYON : Agence de publicité V. Fournier  
Rue Confort, 14

RÉDACTION, ADMINISTRATION & ABONNEMENTS  
Rue Sala, 42, à Lyon

ANNONCES ET RÉCLAMES  
PARIS : Agence de publicité Havas  
Place de la Bourse, 8  
Lyon. — Imp. Jovin, rue Sala, 42

## Ferry for ever

M. Jules Ferry continue la série de ses méfaits.

Il a réussi à rassurer sa fidèle majorité un moment bien ébranlée ; et, sur la promesse formelle que les élections étant faites par son gouvernement, tous les domestiques parlementaires seraient conservés, il en a obtenu tout ce qu'il voulait, et même un peu plus.

L'expédition du Tonkin et les « repréailles » chinoises, marchent comme sur des roulettes ; les millions succèdent aux millions, et les forces militaires les plus importantes font vapeur pour l'Extrême-Orient. Nous sommes bien, en France, un peu complètement désarmés, mais cela ne fait rien.

Le budget, ce bon gros garçon, joufflu et tranquille, qu'on a mis six mois à équilibrer... en apparence, à rafistoler et à pomponner, est enfin voté par la Chambre qui, naturellement, a tout ratifié, tout sanctionné : les dépenses les plus audacieuses et les suppressions les plus... coquines, sans plus se soucier, pour ces dernières, du Concordat, que du chien que Paul Bert vient de

pour le pouvoir, dont l'austère et économe vieillard de l'Élysée, n'est pas le moindre ornement.

Mais bah ! voilà si longtemps que cela dure ainsi, ces braves conservateurs sont si gentils, et le peuple de France trouve malgré tout, dans l'étiquette républicaine, tant de satisfactions matérielles et morales, qu'il n'y a pas de raison pour que cela change, ni pour que les mécontentements passagers soient durables.

Maintenant, reste le Sénat ; nous n'y pensions pas.

Il y a comme cela, quelques bonnes âmes candides en France, qui ont encore des illusions à son endroit, et qui s'imaginent que l'assemblée du Luxembourg va résister. Nous aurions des remords d'enlever la plus petite illusion à personne, à présent surtout que c'est la seule monnaie qui nous reste, mais nous devons, pourtant, déclarer que jusqu'au 31 décembre à minuit, nous croirons toujours au vote du budget « la mort dans l'âme » par le Sénat.

Le Jules Ferry est trop malin pour vouloir des douzièmes provisoires ; outre que cela compromettrait la République aux yeux du pays, tout avachi qu'il soit, cela ne

pays depuis 1870. C'est là, et là seulement qu'est le salut.

Après les élections, nous compterons ce qui restera debout, des opportunistes, des résignés, des incolores, des pseudo et des néo-royalistes, ou des descendants de ceux qui ont fait l'Empire.

Ce sera la conclusion.

L.

## LETTRES PARISIENNES

Paris, 28 décembre 1884.

Le Sénat métamorphosé en bureau d'enregistrement, se hâte de vérifier le budget voté par la Chambre.

Dans cette course vertigineuse à travers le dédale budgétaire il va se laisser arracher par les épines semées sur sa route, les dernières prérogatives qui faisaient sa force et sa nécessité.

Peu à peu s'émettent autour du banquet des démolisseurs républicains les institutions qui rassuraient les contribuables et les justiciables.

On travaille en ce moment au ministère de l'intérieur à classer les délégués sénatoriaux, suivant la couleur de leurs opinions politiques.

Les bleus d'un côté, les rouges de l'autre.

Il est fort à craindre que cette dernière couleur l'emporte sur l'autre, ce que le gouvernement ne pourra s'empêcher de regretter.

budget des recettes, si, rigoureusement, il ne peut faire plus ; et le gouvernement sera autorisé, pour ses étrennes, à dépenser comme il l'entendra, une bagatelle de huit ou neuf cent millions qu'on mettra à sa disposition, à charge par lui d'en rendre compte, oh ! certainement ; mais c'est là un bon billet !

Et puis, au besoin, ne reste-t-il pas encore des religieux à expulser, des couvents ou des hôpitaux ? n'y a-t-il pas encore des prêtres à spolier au mépris du concordat ? n'y a-t-il pas des laïcisations nouvelles, sous diverses formes, à opérer ?

Quand on sera pressé par la faim du peuple, ou par la désaffection des braves commerçants de toutes les rues « du Sentier », des grandes villes, quand on criera misère un peu partout, Eh bien ! on jettera sur le pavé des calottines et des calottines, et l'affection reviendra.

Et puis encore, n'aurons-nous pas la gloire que nous allons cueillir en Chine ou au Tonkin, et... gloire passe richesse, chacun sait ça.

Enfin, il faut bien compter un peu sur le hasard, puisque le nommé Dieu n'existe plus pour nos charnants maîtres actuels.

Donc nous n'avons pas le droit de nous plaindre, et tout est pour le mieux dans la meilleure des roublarderies politiques qui aient jamais illustré l'histoire d'un grand peuple.

La conclusion, nous dira-t-on, car, « quoique vous en pensiez, cette situation est intolérable ? »

De conclusion, il n'y en a pas, jusqu'aux élections générales prochaines, du moins.

A ce moment, nous y comptons bien, le peuple, sans se préoccuper de la peur et de l'affollement des classes dirigeantes, saura bien, comme en 1848, trouver la solution, et renvoyer au dépotier les pourritures qui se sont amoncées sur le

et le ton de fermeté par lesquels les membres du comice agricole de Saint-Quentin affirment leurs tendances sont d'un exemple salutaire pour les électeurs des campagnes si complètement abandonnés par le gouvernement qu'ils n'ont pas encore eu le courage de pousser du pied.

Au moment où l'agriculture succombe sous les coups redoublés que lui porte une législation ruineuse pour ses intérêts, une Ligue se fonde sous votre présidence en vue de combattre ses légittimes et tardives revendications.

Par son titre, cette ligue semble viser à classer la nation en deux camps ennemis : d'un côté le consommateur, et de l'autre le producteur qui n'hésiterait pas à l'affamer.

Cette insinuation, jetée au milieu d'un pays déjà profondément divisé, ne pouvait trouver impassibles ces fermiers nombreux qui n'ont jamais séparé et jamais ne sépareront leur sort de celui des classes laborieuses.

Aussi le Comice agricole de St-Quentin, réuni en assemblée générale, s'est prononcé avec la plus grande énergie contre les tendances de la Ligue qui vous a confié sa direction.

À la Ligue que vous couvrez de votre haute autorité, nous pourrions opposer Bastiat et Léonce de Lavergne, nous nous bornerons à vous citer les paroles d'un économiste dont les souvenirs doivent être chers.

« M. de Bismarck a dit :

« Les législateurs ont partis en vacances et mis en sérieux appétit de nouvelles grandeurs, ils vont profiter d'une quinzaine d'inaction parlementaire pour intriguer et se remuer auprès des comités tout puissants qui ont accepté le monopole de fabriquer les élections.

Or, ce pays comprend 24 millions d'individus qui vivent du travail du sol. Entre ces 24 millions de Français et les fondateurs de votre Ligue, il y a la profondeur d'un abîme, car votre Ligue représente les privilèges, et nous, nous voulons l'égalité ; votre Ligue travaille à enrichir le producteur étranger, et nous, nous poursuivons trois choses : le retour de la prospérité agricole, base de la prospérité industrielle et commerciale, le maintien des salaires de l'ouvrier, l'indépendance de la patrie, mise en péril par vos doctrines !

Alors que vous étiez ministre, monsieur le président, vous nous aviez donné ici même, à Saint-Quentin, le 5 juin 1882, de meilleures espérances.

Déçu dans notre attente, nous nous permettons de vous dire : Quand notre sol, quand nos industries peuvent fournir les objets nécessaires à notre consommation, nous devons en favoriser la fabrication et l'exploitation, car leur préférence ceux de l'étranger est un crime de lèse-nation.

Nous avons l'honneur de vous prier d'agréer, etc.

Signé : LES MEMBRES DU BUREAU.

Qu'en pense M. Léon Say ? Il paraît que le ministre de 1882 ne parlait pas comme le sénateur de 1885 à la recherche de son portefeuille perdu.

C'est, du reste, loi commune pour nos hommes du jour, et Dieu sait que M. Say ne dépare pas la collection des girouettes qui oscillent à tous les vents politiques soufflant du Palais-Bourbon.

M. Say, dont l'urbanité n'a d'égalé que l'habileté, a dû déguster la lettre de ses adversaires. Peut-être l'a-t-il trouvée un peu amère !

Pour nous, nous engageons fortement nos amis de la campagne, — ceux que l'on entoure de tant d'attention le jour de scrutin et que l'on traite si dédaigneusement une fois leurs votes obtenus — à suivre

résolument le Comice agricole de St-Quentin dans la voie où il est entré, à lutter énergiquement contre les hommes qui veulent se faire un tremplin des questions économiques et des souffrances de l'agriculture et nous leur conseillons, par-dessus tout, de s'armer pour cette lutte, non de la plume (c'est trop inoffensif), mais d'un solide balai !

PLÉBEIUS

## REVUE PARLEMENTAIRE

La Chambre des députés a terminé samedi dernier la discussion du budget en votant un impôt de 5 0/0 sur la valeur brute des biens des congrégations religieuses.

La lutte contre le clergé catholique et contre l'idée religieuse sous toutes ses formes est devenue pour la République un véritable système de gouvernement. Déjà la veille, M. de Montjuan avait demandé la suppression de l'ambassade établie près le Saint-Siège, et le président du conseil avait dû prendre la parole et affirmer énergiquement l'absolu nécessité pour la France d'être représentée au Vatican.

Avant le vote du budget, M. de Mac-kau, au nom de la droite a donné lecture d'une déclaration exposant les raisons pour lesquelles les conservateurs ne veulent pas voter le budget.

Voici cette déclaration, que nous reproduisons en entier, parce qu'elle est l'expression sincère de la véritable situation du pays.

« Malgré les protestations de la minorité, vous avez persévéré, cette année encore, dans les procédés financiers des sessions précédentes, procédés d'autant plus déplorables que, ne vous laissant guider par aucune règle, vous n'avez fait qu'aggraver les déficits de nos budgets et subordonner à vos intérêts politiques le sort même des finances du pays. »

« Cette voie est celle qui conduit à tous les désastres financiers. »

« Il y a huit ans, vous avez trouvé les finances de la France prospères, les budgets se soldaient par des excédents de recettes, les charges résultant de la guerre étaient liquidées, l'amortissement de nos emprunts fonctionnait régulièrement. »

« Depuis que la majorité républicaine gouverne le pays, les déficits et les emprunts se sont accumulés, ils grèvent nos finances de plus de quatre milliards. »

« Avant peu, sans parler des 234 millions que vous empruntez encore cette année, les pouvoirs publics seront condamnés à faire un vaste et nouvel emprunt devenu nécessaire pour permettre à la France de tenir les engagements que vous avez témérairement contractés. »

« Les déficits introduits dans vos budgets conduiront à de nouveaux emprunts, dès à présent prévus par M. le président du conseil et ajournés uniquement à cause des élections prochaines. »

« Systématiquement exclus de vos commissions du budget, nous avons le droit de dire que vous avez fait du budget une œuvre politique et financière qui appartient tout entière au gouvernement et à sa majorité. »

« Si vous avez cru habile d'éloigner ainsi de vos délibérations du budget des collègues qui sont autant que vous les représentants du suffrage universel, nous ne nous sommes pas crus déçagés par là de nos devoirs envers le pays. »

« Nous avons fait les derniers efforts pour obtenir qu'il fût remédié à une situation que nous considérons comme pleine de périls et de menaces pour l'avenir. Nous avons demandé qu'il fût donné à l'emploi des deniers publics des garanties plus complètes. Nous avons échoué. »

« Vous n'avez accepté aucune économie sérieuse. Vous avez fait du budget un instrument de persécution religieuse, en supprimant les crédits les plus anciens et les moins incontestables, en créant des taxes qui ont ce caractère détestable de lois d'exception, tandis que vous maintenez partout, dans les administrations centrales, les nombreux emplois supérieurs créés depuis quelques années dans un intérêt politique, au détriment des services publics et de l'avancement des petits employés. »

« À chacun ses responsabilités. Étrangers à votre œuvre, nous entendons y rester étrangers jusqu'au bout et nous protestons hautement devant le pays, notre juge et le vôtre. »

budget au pas de course, pour compléter au gouvernement de l'illustre Ferry.

Peut-être même, à l'heure où paraîtront ces lignes, la loi établissant les douzièmes provisoires sera-t-elle déjà votée par les deux Chambres et la session close.

## INFORMATIONS

Le prince Louis, second fils du prince Napoléon, est parti pour Moncalieri.

Aussitôt qu'il aura rendu ses devoirs à sa mère, il se mettra en route pour le grand voyage dont on a parlé et dont l'Égypte doit être la première étape.

Toutes les nouvelles qui nous arrivent de la province signalent une grande réaction contre le régime actuel. Ce n'est pas en vain qu'on prend au peuple son sang et son argent.

Nous apprenons que dans plusieurs départements des préfets n'ont pas hésité à faire connaître au gouvernement que l'opinion publique, très mécontente de la situation actuelle, manifestait l'intention bien arrêtée de faire échec aux candidats républicains qui se présenteront aux élections générales.

La situation est grave, disent-ils, et pourrait amener une évolution dangereuse pour la République, si le gouvernement ne s'en préoccupe pas.

Le plus profond désaccord règne dans le cabinet. C'est au point que les ministres n'osent plus se réunir tant les séances deviennent orageuses. La dislocation à courte échéance est forcée.

On nous assure que MM. Campenon, Martin-Feuille et Peyron sont décidés à se retirer avec éclat, si M. Ferry ne mobilise pas le 15<sup>e</sup> corps (Marseille). M. Ferry, au contraire, en vue des élections prochaines, ne veut à aucun prix entendre parler de mobilisation.

Comme on le voit, c'est toujours cette malheureuse guerre du Tonkin qui amène toutes les complications.

Le ministre de l'intérieur a reçu, hier matin, un grand nombre de députés, de sénateurs et de préfets.

Tous venaient s'informer du résultat des élections des délégués sénatoriaux, et le ministre a cru devoir se renfermer non pas dans un mutisme complet, mais dans quelque chose d'équivalent.

Il avait ses raisons pour cela. Nous croyons savoir, en effet, dit le *Gaulois*, que, d'après les dépêches arrivées au ministère, les républicains opportunistes n'ont pas lieu d'être satisfaits du résultat général des élections des délégués sénatoriaux.

**La participation aux bénéfices.** — Jusqu'à présent, les industriels qui admettent leurs ouvriers à la participation aux bénéfices ont été obligés de conserver ou de placer chez leurs banquiers l'argent produit par la participation. Il en résulte un certain aléa qui entrave sensiblement le développement de la participation aux bénéfices.

Ces industriels ont eu l'heureuse idée de demander que les caisses de l'Etat fussent autorisées à recevoir le montant des capitaux produits par ce système d'épargne.

Reçus à cet effet, par le ministre de l'intérieur, ces messieurs ont eu l'assurance qu'ils seraient appuyés par lui dans leurs justes demandes.

Il importe, en effet, que la participation soit encouragée par tous les moyens possibles, attendu que ce procédé est le seul qui puisse sérieusement améliorer le sort de l'ouvrier, lier le travailleur au patron par une communauté d'intérêts et moraliser ce petit associé.

En effet, on a pu constater que dans les ateliers, les ouvriers participants s'attachent à l'établissement, y demeurent de longues années, sont dans une situation de bien-être relatif et sont rangés, économiquement et hommes d'ordre.

**M. de Bismarck.** — Une grave nouvelle vient de paraître.

M. de Bismarck passerait par Paris prochainement, vers le 12 janvier, quand la Conférence de Londres serait terminée.

Le motif apparent serait que le chancelier accompagne sa femme que les médecins envoient, dit-on, dans le midi de la France.

La cause véritable serait une entrevue de M. de Bismarck et de M. Ferry. Assurément, notre président du conseil est très fier de cet excès d'honneur. Nous en sommes, pour notre part, moins ravis. Dans une rencontre avec M. de Bismarck, M. Ferry sera nécessairement roulé sur toutes les coutures. Or, le malheur des temps veut que notre fortune soit actuellement entre les mains de M. Ferry.

visions que rien n'était pour embarrasser jamais Jules  
D'ailleurs, quand, comme lui, on fait la guerre depuis six mois sans l'avoir déclarée ; quand on dépense d'avance les millions qu'on fait voter plus tard ; quand on désorganise l'armée qui est la ressource et le salut du pays en cas de complications continentales ; quand on met la main de la France dans la main de la Prusse, quatorze années après 1870, — on peut bien se permettre cette audacieuse et extraordinaire opération, qui n'a pas de précédent sous aucun gouvernement régulier, de dépenser huit cent millions, sans que ces dépenses aient été autorisées en détail.  
Ce ne sera qu'un compte à établir, et l'auteur des « contes fantastiques d'Hausmann » ne peut-être embarrassé pour si peu. Il nous apprendra la Ferry, la féerie financière, voulons-nous dire.  
Après tout, pour quel motif cet homme d'Etat, plus grand que Mangin, se gênerait-il ?  
Le Parlement est dans sa main, il l'a bien montré.  
L'indifférence, le mépris si on veut, des masses, lui laisse le champ libre ;  
La Presse applaudit, celle qui se révolte ne compte pas ; et quant à celle qui s'insurge en abandonnant le drapeau opportuniste, on la met à la raison, par les procédés administratifs qu'on a employés à l'égard de M. Edmond About et du XIX<sup>e</sup> siècle.  
Il y a bien par ci, par là, des symptômes graves :  
La prospérité publique, n'est peut-être pas parfaite ;  
Le socialisme, n'est peut-être pas inoffensif ;  
Les scrutins partiels, ne dénotent peut-être pas un réel enthousiasme

Les bruits du voyage de M. de Bismarck à Paris sont aujourd'hui démentis, c'est maintenant M. Ferry que l'on envoie à Berlin.

Plaise Dieu qu'il n'en revienne jamais!

Etrennes aux contribuables. — Quelques naïfs croyaient que la fameuse commission des Quarante-Quatre avait terminé sa mission et qu'on n'entendrait plus parler d'elle. Ils se trompaient.

Quelques-uns de MM. les membres de ladite commission, éprouvant le besoin de faire un voyage d'agrément aux frais des contribuables, il a été décidé qu'ils se rendraient dans les régions du Nord et de l'Est pour y accomplir les importants travaux réalisés ailleurs.

Ces voyageurs sont MM. Richard Waddington, Clémenceau, Ribot, de Lantier, Clémenceau et Raymond.

Donc, contribuables, industriels, ouvriers, agriculteurs, qui souffrez de la crise économique, cessez de vous plaindre : vous ne serez pas dégrèvés d'un centime, mais vous aurez la visite de sept commissaires pour vos étrennes!

Les Tribunaux de Commerce

Nos législateurs peuvent dès aujourd'hui se convaincre du piètre résultat que donne l'application du suffrage universel à l'élection des tribunaux de commerce.

Cette vaine organisation judiciaire qui date de Lyon de près de trois cents ans et qui est sortie de l'ancienne conservation des foires vient d'être frappée dans sa gloire et dans son illustration par la nouvelle loi électorale.

Les notables sont rayés du tableau d'honneur du négoce, comme les plus forts imposés sont éliminés du tableau des habitants les plus importants de la commune.

Ces institutions qui protégeaient l'honneur du commerce et l'argent des contribuables contre les envahissements d'une démagogie ignorante et insatiable, disparaissent peu à peu sous le marteau de nos démolisseurs législatifs.

Tous les patentes sont admis à jeter leur vote dans l'urne sans justifier d'aucune condition d'honorabilité et de capacité.

Malgré cela, ils ont mis peu d'empressement à profiter du bénéfice de la nouvelle loi.

Jugent-ils que la poire n'est pas assez mûre et que les quelques restrictions admises dans la loi renvoient à des temps plus opportuns l'application radicale de ce nouveau mode électoral.

C'est fort possible. Sur 15000 électeurs inscrits 2800 ont pris part au vote; pas même un quart des électeurs inscrits; il faudra recommencer dimanche 28 décembre et se contenter de la majorité relative; ce qui fait prévoir encore moins d'empressement de la part des électeurs qu'au premier tour de scrutin.

La plupart des négociants ont vu avec des regrets, manifestés publiquement, l'atteinte grave que subira la seule juridiction qui offrait encore des garanties aux justiciables.

La politique va s'installer dans le prétoire et les jugements à intervenir porteront le sceau de la partialité la plus scandaleuse.

Les tribunaux de commerce avaient résisté jusqu'ici à l'envahissement de la corruption politique.

La cour de cassation, le conseil d'état les cours d'appel, les tribunaux civils frappés par d'excessives épurations, exercent une jurisprudence craintive, dominée par un régime de délation et de terreur.

Les juges de paix sont devenus des agents électoraux, les conseils de préfecture sont sous, la férule du gouvernement, des machines à casser les élections qui déplaissent en haut lieu.

Au milieu de la désorganisation morale du pays, le jury lui-même qui devait être le dernier rempart de la justice et la défense de la morale subit les effets d'un relâchement inquiétant dans la sévérité et l'application de son verdict.

Pour peu que la monomanie de l'acquiescement redouble d'intensité, comme nous le constatons pour des crimes avoués par le coupable, la vengeance personnelle et le droit de se faire justice soi-même deviendront la nouvelle institution judiciaire de la France avec la permission obligatoire du gouvernement.

Les tribunaux de commerce, grâce aux garanties recherchées par les électeurs, avaient résisté jusqu'à ce jour à l'effondrement des autres juridictions.

Les magistrats étaient choisis avec soins; la justice était rendue à peu de frais et avec moins de lenteurs, par ce que les juges n'écoulaient que leur conscience et non les bruits du dehors.

Aucune réclamation ne s'était élevée contre l'organisation de la justice consulaire, mais il fallait bien que la majorité parlementaire en train de tout désorganiser, vienne, sous prétexte de propagande électorale, augmenter le nombre des électeurs patentés.

Cette masse en grande partie inconsciente ne recherchera plus dans les candidats, les aptitudes, l'impartialité et l'honorabilité.

Elle ne verra que la couleur de leurs opinions politiques; aussi peut-on prévoir les conséquences fatales de cette innovation opportuniste.

Les tribunaux de commerce ne rendront plus des jugements commerciaux mais des jugements politiques.

Avant de donner ou de retirer la parole aux plaideurs, les juges leur

demandront gravement s'ils sont républicains ou impérialistes, pour formuler leur décisions ils n'auront pas la peine d'étudier le fond du procès.

X. B.

Mécontentement des Instituteurs

Le gouvernement républicain a fait des instituteurs les soldats les plus passionnés de la fameuse campagne de laïcisation, c'est-à-dire de la guerre à la religion. On sait comment on été observés les promesses de neutralité dans l'école prodiguées par le promoteur de l'article 7.

Par l'introduction dans les écoles d'abominables manuels dans lesquels l'histoire est odieusement travestie et qui n'outrage pas moins la morale que la religion, nos gouvernements ont montré en quel mépris ils tenaient eux-mêmes les engagements pris par eux, et les instituteurs recrutés avec soin par la franc-maçonnerie ont répondu et au delà de ce qu'on attendait d'eux.

Engraisés de tout l'argent volé, on peut le dire, au clergé, en violation plus ou moins directe des clauses du Concordat, les instituteurs ne se sont jamais montrés satisfaits de leur situation. Il est vrai qu'employés par l'opportunistisme comme agents électoraux ils prétendent toucher de ce chef quelques bons pourboires déguisés, bien entendu, sous une rubrique fantaisiste.

Le gouvernement, comprenant qu'il fallait compter avec ces prétoriens à férule, leur promet monts et merveilles. Puis, quand il s'agit de réaliser ces belles promesses, un Fallières quelconque monte à la tribune et dans un beau discours fait l'éloge des instituteurs, leur témoignant la plus vive sympathie et alléguant pourne donner à cette sympathie aucune sanction pratique la pénurie du Trésor.

Il en a été de cela comme des narrations de M. Ferry sur le Tonkin. On a fini par ne plus y croire, et les quémandeurs sont devenus plus impatientes. L'approche de la période électorale leur a paru un moment fort opportun pour changer leurs doléances en menaces et pour montrer les dents.

Ils n'ont pas hésité à faire dire à la tribune par leur patron, M. Paul Bert que, si on ne satisfaisait pas à leurs exigences, aux prochaines élections, ils passeraient de l'opposition au radicalisme.

Nous dirons tout d'abord qu'ils n'auront pas, pour effectuer cette évolution, beaucoup de chemin à faire. Ils pouvaient être, par raison, opportunistes, c'est-à-dire ministériels, mais de tendance ils sont nécessairement, avec leur demi-science et leur demi-bourgeoisisme, avec les niveleurs à outrance.

Ce n'est pas, on peut le croire, la misérable sportule que leur a allouée la Chambre qui assourira ces appétits et qui dissuadera ces colères. Nous espérons que nous aurons le plaisir de voir l'opportuniste aux prises avec cette nouvelle difficulté, et nous espérons que les mauvaises chances que nos ennemis accumulent comme à plaisir contre eux-mêmes les conservateurs se sentiront plus de courage pour la lutte.

(Le Pays.)

CALINO-COURRIER

Une dame à sa camériste : Le parfum de ce flicon est tout évaporé, il n'était sans doute pas bouché. — Pardon, madame, j'ai connu autrefois un garçon boucher; ça ne l'empêchait pas d'être évaporé.

Un huissier se présente dans une maison de campagne pour faire une saisie. — Comment vous a-t-on reçu? — Mais très bien, on voulait me faire manger. — Par deux gros chiens, sans doute.

Quelle différence y a-t-il entre Malborough et un haricot? Malborough s'en va-t-en guerre, le haricot s'en va-t-en paix.

LA GUERRE EN CHINE

Les démonstrations, les menaces, la parade à grand orchestre de M. Ferry, continuent de n'aboutir à rien. C'est exactement comme dans les baraquas de saltimbanques. Sur l'estrade, on fait grand tapage, on crie, on gesticule, on promet des prodiges, mais il n'y a rien derrière le rideau.

Aussi, M. Ferry annonce, à tout moment, quantité de mesures à sensation, décisives, extraordinaires; et en définitive, il ne fait rien; et tout reste dans le même état qu'avant.

On se rappelle avec quelle attitude superbe, avec quels accents fiers, il déclarait à la tribune de la Chambre, que notre flotte « montait vers le Nord. » Elle s'est dirigée sans doute vers cette direction; mais, malgré toute l'habileté de ses officiers et tout le dévouement de ses marins, elle n'a pu rien accomplir d'efficace, parce que la mission qu'on lui avait confiée était inexecutable, parce qu'il était matériellement impossible qu'elle remplit le programme qui lui avait été tracé.

Puis, nous avons entendu M. Ferry proclamer, non moins solennellement, la politique « des destructions intelligentes. » Ces destructions ont été essayées à Fou-Tcheou. Elles ont causé, il est vrai, quelque dommage aux Chinois, mais elles ne les ont nullement réduits. Leur résistance n'en a été

aucunement ébranlée. Elle est aujourd'hui reconstituée dans les mêmes conditions que précédemment.

C'est ensuite le système des gages qui a été affiché officiellement. On devait s'emparer de Formose, ou tout au moins de sa partie principale, et par cette main-mise, tenir solidement la Chine qui, ainsi privée de son plus beau joyau, ne tarderait pas à nous donner pour le recouvrer tout ce que nous désirerions. La confiscation a été tentée, mais on n'a réussi qu'à moitié à Kelung et on n'a pas réussi du tout à Tamsui; en sorte que, jusqu'à présent, le gage nous échappe absolument. Dans ces mines de charbon si riches, qui devaient à elles seules nous indemniser des centaines de millions dépensés pour l'entreprise tonkinoise, nous n'avons pu encore puiser une seule tonne pour les chaudières de nos vaisseaux.

Enfin, tout récemment, indépendamment des 16 millions déjà demandés depuis quelques jours, M. Ferry a réclamé subitement, à l'improviste, dans un coup de théâtre, un nouveau crédit de 44 millions, en proclamant l'intention de frapper avec cet argent un coup foudroyant sur la Chine. Ces 60 millions sont votés, et on ne voit pas qu'ils produisent des armements considérables, des préparatifs plus décisifs que les crédits antérieurement concédés. A la vérité, quelques renforts en hommes et en matériel continuent de partir pour le Tonkin, mais ils sont peu considérables et ne correspondent nullement à l'effort annoncé; la cause de cette disproportion est facile à donner. Déjà tant d'emprunts ont été faits aux Turcs, à la légion étrangère, aux zouaves, aux bataillons d'infanterie légère d'Afrique, qu'ils ne peuvent plus donner d'hommes. Or, à l'approche des élections, le ministère ose moins que jamais s'adresser aux régiments de France. Il n'envoie donc, comme par le passé, que des petits détachements. C'est toujours le système des petits paquets. Et il n'est pas près de finir, puisque les élections sénatoriales n'ont lieu que dans les derniers jours de janvier, et on peut être assuré que les troupes de France ne seront pas mises en réquisition avant ce scrutin.

Toutes ces menaces, non suivies d'exécution, sont du plus fâcheux effet. Par cela même que la menace a été plus pompeuse et plus bruyante, l'absence d'actes est plus remarquée et interprétée davantage par nos ennemis comme une preuve d'impuissance. Il faudra maintenant que nous fassions beaucoup, beaucoup plus que nous n'aurions dû faire si dès le principe les sommations de nos ministres avaient été suivies de sanction. Le tonnerre lui-même, s'il grondait indéfiniment sans tomber, perdrait son autorité.

Notre entreprise de bienfaisance marche admirablement. Les adhésions sympathiques nous arrivent de tous les côtés. Nous espérons, avec l'aide de la population lyonnaise dont les mouvements de charité se manifestent avec un redoublement d'activité dans les circonstances exceptionnelles, arriver à faire un peu de bien, à défaut de celui que nous aurions voulu réaliser.

Le comité de direction des Fournaux s'est réuni hier, pour la première fois, et a composé ainsi son bureau : Président d'honneur, M. le général Haillet.

Président, M. Jandin. Vice-président, M. Auguste Giraud. Secrétaire, M. Legier. Trésorier, M. Perrin. Assesseurs, MM. Duquaire, Théral et de Watteville.

Deux sous-commissions des finances et des achats ont été formées de manière à ce que l'ouverture des premiers fournoux puisse avoir lieu dans quatre ou cinq jours, le temps matériel de préparer les tickets qui seront mis à la disposition des consommateurs.

Les fournoux actuellement en exercice et qui ont accepté de faire partie de notre Œuvre seront les premiers à recevoir les clients, à raison de leur fonctionnement déjà établi.

Les autres, dont la création a été décidée, entreront en exercice aussitôt que les travaux de construction des fournoux et de prise d'eau sur les conduites de la Compagnie des Eaux seront assurés, ce qui ne nous portera pas au-delà des derniers jours de la semaine prochaine.

La Compagnie des Eaux, dont nous venons de parler, nous offre gratuitement la fourniture des eaux à robinet libre et, de plus, une première allocation de 10 hectolitres de charbon.

La Compagnie du gaz, de son côté, nous offre 40.000 kilogrammes de coke.

Enfin, le syndicat de la boucherie lyonnaise nous a fait offrir de nous fournir la viande aux meilleures conditions possibles. Les malheureux et nous remercier ces sociétés de leur généreuse initiative.

Les consommateurs trouveront aux fournoux, dont nous publierons prochainement la liste avec les adresses, des tickets de portions à 15 et 30 cent.

Il importe que l'on sache bien que tous les tickets sont de même nature et qu'il n'y a pas deux classes de consommateurs, les uns à titre gracieux, les autres à titre onéreux.

Seulement, la souscription ouverte dans les journaux permettra de distribuer, dans les conditions les plus équitables, des tickets aux indigents qui ne pourraient payer eux-mêmes leurs repas.

Mais, encore une fois, le personnel des fourneaux ne connaîtra pas de différence, et la plus grande politesse sera exigée de leur part envers tous les consommateurs.

Nous prions instamment les personnes qui veulent nous manifester leur sympathie par une offrande en argent de la faire le plus tôt possible, afin que nous sachions au juste de quelles ressources générales nous pouvons disposer.

Il nous semblerait d'un bon effet que la souscription ouverte comptât un grand nombre de noms, car ce n'est pas seulement une œuvre de bienfaisance que nous avons en vue, mais une œuvre d'apaisement social, et rien n'est plus propre à établir la concorde entre les enfants d'une même ville que la preuve manifeste de l'intérêt actif dont les ouvriers sans travail seront les bénéficiaires.

Voici les deuxième et troisième listes de souscription :

Table listing donors and amounts for the Fournaux project. Includes names like Senélar, Faivre, Jean Coignet, Léon Paurax, etc.

Table listing donors and amounts for the Fournaux project. Includes names like Maurice Piaton, Magnan Rulot et Cie, Vitrier, etc.

Table listing donors and amounts for the Fournaux project. Includes names like Falcot frères, Docteur Marduel, Prosper Holstein, etc.

Total à ce jour. 43.407,85

A partir de lundi 29 décembre, les consommateurs, munis de bons de l'Union de la Presse, seront admis à se faire délivrer des portions de 30 et de 15 centimes aux Fournaux dont voici l'adresse :

- 1. Rue St-Denis, 4 (Croix-Rousse); 2. Grand'Rue, 42 (Croix-Rousse); 3. Quai St-Vincent, 59 (1er arrondissement); 4. Rue Duguesclin, 97 (Brotteaux); 5. Rue Voltaire, 22 (Guillotière); 6. Rue de Marseille, 35 (Guillotière); 7. Rue de la Charité, 28; (portions à emporter seulement); 8. Avenue du Doyenné, 8; (portions à emporter seulement).

La date de l'ouverture des autres fourneaux projetés sera annoncée ultérieurement. La portion de 15 cent. comprend : soit un demi-litre de bouillon et 70 grammes de viande, soit une assiette de légumes et 250 grammes de pain.

La portion de 30 cent. comprend les deux rations précédentes. On trouvera des bons payants dans des dépôts qui seront établis chez divers détaillants du quartier dont la liste sera affichée au siège de chaque fourneau.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 décembre.

La séance est ouverte à 8 h. 20 minutes, heure de Lyon; car il arrive souvent que ces messieurs restent à la buvette dix minutes de plus, tellement ils sont affairés, quelques-uns sont plutôt à ferrer.

M. Bouffier monte au fauteuil de la présidence avec cet air grave et solennel qui constitue la personnalité majestueuse d'un premier adjoint.

Le citoyen Hemmel qui à quelquefois le cerveau détraqué, remet sur les tables du conseil les fromages qu'il tenait à son bec, et laissant ainsi tomber sa proie; mon beau monsieur, lui répond-on, si votre langage répond à votre plumage, vous êtes le phénix des horlogers.

Le président qui ferait le tour de Lyon pour ne pas passer devant un marchand de Mont-d'Or ou de bleu, résume les fromages sont mangés et digérés.

On procède à la lecture de la commission chargée de préparer les listes électorales.

Nos conseillers tordent le nez et se serrent le cou en faisant partie; enfin on arrive à la liste des électeurs.

Le citoyen Trousselier aux trousses duquel notre dessinateur chargé des silhouettes municipales, se mettra un jour, commence d'une voix de canot grippé la lecture de divers contrats d'assurances, qu'il a été certainement incapable de rédiger, s'appliquant aux nouveaux groupes scolaires.

Nos édiles assurent ces édifices avant qu'ils aient été brûlés; c'est vraiment bien surprenant.

Le conseil approuve ces contrats et bien d'autres rapports.

Les mains se lèvent et se baissent en mesure.

On dirait une collection d'automates auxquels on a donné un tour de clé entre les deux ommoplates.

Le citoyen Grinaud qui est sans doute l'ami des chiens, entame une mercuriale contre la fourrière des chiens et l'insolvabilité du précédent fermier.

M. Affre se propose de donner à ce sujet des explications fort édifiantes.

Nous tenons à sa disposition des renseignements qui seront très précieux pour la rédaction de son réquisitoire caninophile.

Nous ouvrons une parenthèse pour demander au conseil municipal s'il a autorisé le fermier à faire le commerce des chiens.

Pas mal de ces intéressants patentes sont rentrés au domicile paternel ou conjugal après avoir passé chez des maîtres à qui ils avaient été vendus — c'est la traite des chiens sur une grande échelle; fondez des fourneaux alimentaires pour les chiens errants; vous ferez acte d'humanité et vous n'aurez pas de toutsous enragés.

La séance est interrompue pendant quelques instants.

M. Gailleton montre son nez à travers la porte entrebâillée et vient à pas de loup, défendre rostris, pedibus et manibus, la question financière de son administration dont M. Carlot va lire le rapport; après quelques traits décochés dans le gilet de M. Gailleton, et quelques pierres lancées dans le parc de la Tête-d'Or, à propos de fleurs offertes très gracieusement et sans autorisation, les comptes présentés par M. le maire sont adoptés.

M. Gailleton et le citoyen Fichet échangent quelques gros mots à propos de chandelles, nous voulons dire de bougies, et en fin de compte, les conclusions du rapport sont adoptées après le départ furieux du maire qui a un pied qui remue et l'autre qui ne va guère.

LOUQUACE.

SEMAINE LYONNAISE

Société littéraire de Lyon. — La société littéraire, historique et archéologique de Lyon a procédé au renouvellement de son bureau.

Ont été élus pour l'année 1885 : Président, M. le comte de Charpin-Feugères; vice-président, M. Bleton; secrétaire, M. Dissart; secrétaire-adjoint, M. l'abbé Conil, trésorier, M. Pallias; bibliothécaire-archiviste, M. Vachez.

Les membres du comité de publication sont : MM. Guigue, baron Raverat, Vachez, Bleton et l'abbé Candamin.

On s'occupe beaucoup en ce moment, soit au Conseil municipal, soit dans l'opinion publique... des intéressés surtout de la création d'un nouveau funiculaire pour transporter ou plutôt monter les pèlerins à la Croix-Rousse.

En un mot, d'un nouveau système de fielle, puisque la population lyonnaise désigne ainsi le système de locomotion qui entraîne de la rue Terme au boulevard des Tapis.

Plusieurs projets sont en présence. L'un passera sous les maisons; un autre sera moitié en souterrain, moitié en ciel ouvert.

Nous proposons un moyen très pratique qui est mis en exécution au cirque Plège et qui réussit fort bien.

Tendre un câble partant de la maison Milanais et atteignant la plus haute maison du cours des Tapis.

Les voyageurs descendront pendus par les cheveux, du moins ceux qui en ont; puis ils remonteront assis sur un trapèze, libres de se livrer à des exercices d'acrobaties.

Le moyen semble peu pratique au premier abord; mais, depuis quatre ans que l'on étudie le nouveau funiculaire de la place Croix-Paquet, on serait peut-être prêt d'atteindre une solution, si l'on avait compris dans les études préparatoires celui que nous préconisons.

Les ingénieurs, plus ou moins civils, qui ont mis en avant ce projet de transmission humaine, ont assez de toupet pour espérer les premiers le système employé au cirque Plège par miss Stena.

Par ce temps de fielles... politiques, on ne saurait trop en abuser.

Les délégués sénatoriaux. — Dimanche ont été nommés délégués par le Conseil municipal de Lyon, MM. les conseillers dont les noms suivent; qui ont obtenu 27 voix et plus : Affre, Aulavray, Bailly, Bataille, Bizet, Bouvier, Carlot, Courtois, Dupont, docteur Gailleton, Genetier, Gramusset, Guillaumou, Marc Guayaz, Hemmel, Javot, Julia, Qui-vogne, Robin, Rochet, Rossignoux, Serin, Clavel et Guy.

Société de Géographie de Lyon. — Le cours de géographie de Lyon, par M. le professeur...

Le professeur de géographie de Lyon, par M. le professeur...

Le professeur de géographie de Lyon, par M. le professeur...

Le professeur de géographie de Lyon, par M. le professeur...

Le professeur de géographie de Lyon, par M. le professeur...

Le professeur de géographie de Lyon, par M. le professeur...

Le professeur de géographie de Lyon, par M. le professeur...

Le professeur de géographie de Lyon, par M. le professeur...

Le professeur de géographie de Lyon, par M. le professeur...

Le professeur de géographie de Lyon, par M. le professeur...

Le professeur de géographie de Lyon, par M. le professeur...

Le professeur de géographie de Lyon, par M. le professeur...

Le professeur de géographie de Lyon, par M. le professeur...

Le professeur de géographie de Lyon, par M. le professeur...

Le professeur de géographie de Lyon, par M. le professeur...

Le professeur de géographie de Lyon, par M. le professeur...

Le professeur de géographie de Lyon, par M. le professeur...

Le professeur de géographie de Lyon, par M. le professeur...

Le professeur de géographie de Lyon, par M. le professeur...

Le professeur de géographie de Lyon, par M. le professeur...

Le professeur de géographie de Lyon, par M. le professeur...

Le professeur de géographie de Lyon, par M. le professeur...

Le professeur de géographie de Lyon, par M. le professeur...

Le professeur de géographie de Lyon, par M. le professeur...

Ah! quel doux souvenir cette fête nous rappelle, alors que tout enfant, nous cherchions à nous expliquer la forme du petit Noël, la façon dont il descendait dans la cheminée, la punition qu'il donnait aux petits méchants, etc., etc.

Ah! quel doux souvenir! quand la bûche pétillait dans l'âtre, et que dans un éclat violent les étincelles voltigeaient jusque vers notre nez, puis descendaient lentement en rendant le dernier soupir, aux pieds de nos parents, qui riaient sous cape de notre étonnement et de notre curiosité!

Ah! quel doux souvenir, quand nos rires se répétaient sous le grand manteau de la cheminée et que nos mains battaient de joie en apercevant les cadeaux offerts par l'Ange de minuit, à ceux qui étaient sages.

Et toujours les carillons remplissaient les airs de leurs chants joyeux : Dig! ding! dong!

Noël! Noël! Noël! répétaient les échos!

Mais hélas! aujourd'hui que tout semble renié et que notre France marche à sa décadence la plus complète, les carillons ont-ils jeté dans les airs leurs chants d'allégresse?

Les échos ont-ils répondu dans leur effervescence de joie: Noël! Noël! Noël!

Non! cette année, le glas funèbre seul retentit du Nord au Sud, de l'Ouest à l'Est, étendant sur le monde entier, son linceul de misère, et l'infortune nous ensevelit sous son voile de crêpe noir et son manteau constellé de larmes.

Ah! chers petits et grands! pendant que la bûche pétillait dans l'âtre, n'oubliez pas les orphelins, et les malheureux qui grelottent de froid dans leurs mansardes.

N'oubliez pas ces familles où la misère s'est abattue, et qui, des grabats infects, sans feu ni pain, cachent aux mortels leur infortune.

N'oubliez pas ces ouvriers, que les événements ont terrassés, et qui donnent à la mort le restant de leur vie, plutôt que de tendre la main!

Laissez pour un instant les joies de cette nuit de bonheur; et pendant que vos cœurs palpitaient et que vos âmes dévouées soulageront les malheureux, les anges rediront à Dieu vos bienfaits, et Dieu vous bénira!

Dig! dig! dong!

Et les joyeux carillons emporteront les chants sacrés!

Dig! dig! dong!

Et par toute la terre les échos répéteront : Noël! Noël! Noël!

### BRUITS DU DEHORS

ISÈRE

St-Chef. — Nous avons reçu de notre correspondant une lettre, que l'abondance des matières nous oblige de renvoyer à notre prochain numéro.

### Les petits Cadeaux entretiennent l'Amitié

C'était le plus galant joyau qu'on pût imaginer; mais le général fut moins touché de ce riche cadeau pour sa future que des paroles que l'Empereur lui avait adressées la veille : « Dis à ta femme que c'est de la part d'un de tes meilleurs amis. » Voilà quel était pour le général son véritable présent de noces.

Napoléon était pourtant avare de présents à l'égard des personnes qui comptaient son service particulier. Il ne leur donnait jamais d'éternelles, et par conséquent elles ne devaient compter que sur leurs appointements, augmentés, il est vrai, de larges gratifications lorsqu'elles l'avaient accompagné, soit dans un voyage soit dans une de ses campagnes; mais, en ce cas, l'Empereur exigeait que chacun des officiers de sa maison se fit honneur des émoluments qu'il recevait, et que son costume répondît à sa position. C'était vraiment chose extraordinaire que de voir le maître de la moitié de l'Europe s'occuper de la toilette d'un de ses huis-siers; c'était au point que lorsqu'il voyait à l'un d'eux le même habit trois jours de suite, il lui disait en fronçant le sourcil :

« Ah! ah! monsieur, vous vous êtes bien négligé aujourd'hui! est-ce que vous seriez malade? »

En revanche, lorsqu'il remarquait à un de ses serviteurs un habit neuf et de bon goût, il ne manquait jamais de s'arrêter devant lui et de lui en faire compliment en lui disant d'un ton de bienveillante approbation :

« Monsieur, vous êtes bien beau aujourd'hui! à la bonne heure! c'est très bien, j'aime à vous voir ainsi. »

### BANQUE LYON-LOIRE

Nous avons dit que la Société anonyme de la Banque de Lyon et de la Loire n'a jamais été constituée ni en droit ni en fait; ainsi que cela a été démontré authentiquement par l'arrêt de la Cour d'appel de Lyon du 9 février 1883, par le jugement du Tribunal correctionnel de Lyon du 26 août 1884, et par le rapport de M. Flory du 22 mars.

Les actions de cette Société inexistante ne pouvaient être dans le Commerce; elles ne devaient pas se négocier en bourse, ni se transmettre par voie de transfert; ce qui a été fait en contravention des lois est radicalement nul, sous peine de jeter la perturbation dans la fortune publique. C'est précisément ce qui a eu lieu.

Nous avons dit que l'émission et la négociation d'actions d'une Société non définitivement constituée pour lesquelles le versement du quart n'était pas effectué sur toutes les actions tombaient sous l'application de l'art. 405 du Code pénal, tout en rendant responsables ceux qui commettent ce délit.

Nous disons que la déclaration mensongère faite devant notaire lorsque les actions ne sont pas souscrites ni le versement du quart effectué est un faux qui devrait être puni de l'emprisonnement.

Nous disons aussi qu'une assemblée constitutive n'est régulière qu'autant que la moitié du capital social est représentée. Or, dans la Société anonyme de Lyon-Loire, comment la moitié du capital pouvait-elle être représentée à l'Assemblée du 23 mars, puisque plus de 27.000 actions sur 50.000 n'étaient pas souscrites, ni le quart versé comme le veut la loi. Cette prétendue assemblée générale du 23 mars n'a été qu'une affreuse tromperie, dont les auteurs sont passibles de 15 jours à 6 mois de prison sans compter les dommages et intérêts.

Les souscripteurs après une pareille assemblée ne sont pas devenus actionnaires ils sont sans liens entre eux. L'être moral, la Société anonyme n'a pas pris naissance, rien n'a été constitué.

Les promoteurs de la formation de la Société ne s'étant pas arrêtés devant le manque de souscripteurs, ils sont devenus de fait, vis-à-vis des tiers, des associés ne nom collectif, solidairement responsables de toutes les opérations qu'ils ont faites.

Sous le titre mensonger de Société anonyme de Banque de Lyon et de la Loire, ces promoteurs n'avaient pas qualité pour émettre des actions, ce n'est pas parce qu'ils ont fait imprimer et noircir des feuilles de papier sans aucune valeur, qu'ils ont le droit de s'emparer de la fortune d'autrui.

Cela n'est rien moins qu'une escroquerie des mieux caractérisées, ce n'est pas non plus parce qu'ils ont donné la forme et l'apparence du vrai à ce qui était faux, que l'on peut admettre que des escroqueries comme régulières, valables et légales. Tout cela est au contraire, faux, frauduleux et criminel.

Les négociations de la Banque de Lyon-Loire ont été faites par des personnes qui n'avaient aucune qualité pour les faire, et qui ont été punies de prison et de dommages et intérêts.

Les négociations de la Banque de Lyon-Loire ont été faites par des personnes qui n'avaient aucune qualité pour les faire, et qui ont été punies de prison et de dommages et intérêts.

braves gens la nullité des négociations de leurs fausses actions a des conséquences.

C'est pour éviter ces restitutions que tout a été mis en œuvre, on a d'abord commencé par faire prononcer la dissolution de la Société anonyme, comme si elle existait, on a fait déclarer cette Société inexistante en faillite, puis enfin, comme la nullité existait, qu'elle a été découverte, il a fallu forcément la prononcer. Quelle lutte pour éviter cette nullité, que de mensonges ont été débités, sachant que l'on était coupable à tout prix; il fallait que la nullité ne produisît pas effet. Aussi intrigues, démarches et autres, rien n'a été épargné.

Félix Regaud ayant été nommé syndic au moment du prononcé de la faillite, c'est lui qui va faire la liquidation. C'est à partir de ce moment que le gâchis commence; pour lui Regaud la nullité n'est qu'une fiction, c'est la faillite de cette Société anonyme sans actionnaires qui va régler la situation.

Il savait bien la Société nulle puisque lui-même avant d'avoir reçu aucun ordre s'était joint aux demandeurs en nullité, mais la liquidation pure et simple de cette Société collective des 13 promoteurs aurait été trop vite faite, il n'y aurait pas eu de pertes, tous les créanciers auraient été intégralement payés; mais les négociations des fausses actions auraient été nulles, ce que ne voulaient pas à tout prix ceux qui avaient vendu les 65.000 faux titres qu'ils s'étaient réservés; cela aurait démontré qu'ils étaient des escrocs.

Il aurait fallu restituer, ce qu'ils ne voulaient pas faire; il fallait sauver leur fortune mal acquise, pour cela en a tout brouillé, on a compliqué la situation à plaisir, dénaturé les faits espérant tromper la justice ce qui a eu lieu, faire admettre le fait acquis.

Le public ne s'est point trompé à ces manœuvres. Les journaux ont bien signalé les faits, on a bien crié au scandale; tout le monde a été saisi, il fallait sauver les 13 promoteurs. Pour opérer ce sauvetage, on a fait des accords aux lois. Une jurisprudence toute de fantaisie a été inaugurée, sans s'inquiéter des conséquences désastreuses qui allaient se produire, on a protégé le dol, la fraude, l'escroquerie; finalement on est arrivé à la suppression du Crédit, à la fermeture des usines, des ateliers, les capitaux ne circulant plus, faute de sécurité, une crise commerciale s'en est suivie, et qui sait ce qu'il en résultera.

(A suivre.)

### VARIÉTÉS

#### La mode à table

(Suite)

La chaussure de cérémonie était le cothurne « aux gracieux élanements », comme dit Ovide, ou l'escarpin « plus blanc que la neige récemment tombée ». Le brodequin *orepida* était réservé pour le cirque.

Quant à la coiffure, elle était laissée à la fantaisie, au goût. Tibulle recommandait seulement que la femme se tresse sur la tête.

Le choix des bijoux n'était pas indifférent, en ce qui concernait la toilette du repas du soir. Comme les grands festins se donnaient, ainsi que chez nous, en hiver, il eût été contre toutes les règles de l'étiquette de se parer des joyaux d'été; de même qu'en France, il était interdit de porter l'Angleterre avant la Toussaint.

Pour le dîner donc, on vidait l'*Hibernum* ou écrevisse d'hiver, qui ne contenait que des bijoux d'or massif. Pour les repas pris en été, on sortait les bijoux de l'*Estivium*, écrevisse d'été, qui renfermait particulièrement

des pierres précieuses. Le bracelet d'or massif, façonné en serpent, était de rigueur et les plus lourds étaient les plus estimés. S'il faut en croire Pétronne, il y en avait qui pesaient jusqu'à deux livres, environ 750 grammes.

Comme on redoutait fort de se rencontrer avec un jeteur de sort, la merveilleuse du temps des Césars devait porter au doigt un anneau en fer de potence, ou tout au moins en jaspe étoilé avec cette devise : « Les Dieux vous gardent! » Mais pour que cette amulette eût une puissance préservatrice réelle, il fallait qu'elle eût été consacrée par un prêtre du temple de Sérapis, sous le même signe du zodiaque qui avait vu naître la personne qui le portait. Il ne faut pas rire de la superstition des Romains. De nos jours, la double corne de corail est encore portée en breloques en Italie et en France.

Il fut un temps, sous le règne de Popée, où la suprême élégance consistait à se rendre au festin privé avec un anneau d'or aux orties, mode que les merveilleuses du Directoire essayèrent vainement de faire revivre.

Ainsi parés, les pieds ne pouvaient toucher la terre; aussi la grande fashion féminine n'allait au repas du soir qu'à demi étendue sur la litière, portée par huit esclaves syriens, vêtus de rouge. Il en fallait absolument huit et qu'ils fussent de Syrie, comme autrefois les hôtels devaient avoir pour concierge un suisse en livrée rouge.

Le grand ton était d'arriver tard, pour se faire désirer, et comme c'était à qui montrerait la plus rigide observance de la mode, on finissait par reculer le repas de deux heures.

Ne nous moquons pas trop des Romaines. La mode voulait aussi qu'on apportât au dîner privé sa serviette et son cure-dents en bois de lentisque. Il était d'usage entre amies qu'on échangeait ses serviettes à titre de souvenirs d'une heureuse rencontre et qu'on se les montrait à la première occasion, ce qui servait de prétexte à de mutuels cadeaux. Nous n'avons plus l'échange des serviettes, mais nous avons les Philippines.

La serviette était indispensable, car les plus élégantes gourmandes devaient manger avec leurs doigts, si roses et si parfumés qu'ils fussent, — les fourchettes n'ayant pas encore été inventées.

Manger lentement et peu était une obligation de la gentry romaine, tout comme aujourd'hui pour les femmes du monde. « Mangez un peu moins que vous n'en auriez envie, dit Ovide, ou que vous ne pourriez le faire. »

Le *ne plus ultra* de l'élégance était de se montrer à table avec un serpent, — un serpent véritable, vivant, mais apprivoisé — qui s'enroulait autour du cou, se glissant entre les coupes et, à un appel de sa maîtresse, venait s'endormir sur les seins à demi-voilés par le corsage de sa robe faite de vent tissé (*ventis ventum*), selon l'heureuse expression d'Ovide.

La mode voulait aussi que tous les convives, femmes et hommes, bussent le coup de milieu. Nous avons remplacé le verre d'antique qui servait à cette libation par le sorbet au rhum, et en Normandie par le petit verre de cognac.

Sur une table bien servie, il fallait trouver à la fin des repas la salade de laitue; au second service, les champignons, les truffes et le foie gras. Enfin, — voulez-vous la face, ô Parisiennes raffines — il était de mise que les jeunes filles se missent en gaïeté à l'aide du vin où l'on avait fait infuser du nard et des roses; que l'on bût dans le verre de la voisine et du côté qu'avait touché ses lèvres.

La mode voulait encore que les femmes excitassent les hommes à l'ivresse en leur

ordonnant de vider autant de coupes qu'il se trouvait de lettres dans le nom de chaque femme présente et au besoin dans celui d'amies absentes.

Ovide donne le mot de cette coutume : « Il n'est point, dit-il, de femme laide qui ne devienne belle pour des yeux troublés par le vin. » Une vraie Parisienne aurait mis Ovide à la porte, en le faisant reconduire par le convive dont les yeux eussent été ainsi troublés, car elle n'a rien à redouter des regards clairs et limpides, au contraire.

II

Comme les Gallo-Romains, les Gallo-Français mangeaient couchés à demi sur des lits, autour de tables jonchées de fleurs. Le sol disparaissait sous des couches de plantes aromatiques. Les convives se lavaient les mains avec des eaux de senteur, avant et après le repas. Les grandes dames se faisaient présenter la serviette par un page, une dame d'honneur ou un simple serviteur, selon leur rang. Le maître de la maison rendait cet office à la plus considérée des invitées. De nos jours, il se contente de leur offrir le bras.

Un peu plus tard, comme en Egypte et en Grèce, les serviteurs parfumaient les convives, et les eaux de senteur étaient offertes dans des vases d'argent et d'or.

Les salles à manger étaient disposées de telle façon, qu'à un moment donné, des panneaux s'ouvraient pour livrer passage à des émanations parfumées ou laisser tomber du plafond une rosée d'essence de roses.

Les Gauloises de haut rang portaient à table quatre tuniques superposées : l'*interula* ou *camisia*, la *subucula* la *castula* ou *jupon* et la *stola*, tunique sans manches, chamarrée de broderies d'or ou d'argent serrée sur les flancs par une ceinture et assujettie sur les épaules par deux agrafes ciselées et enrichies de pierres.

Les Franques avaient adopté comme les Romaines, les tuniques de plusieurs couleurs et les robes à ramages éclatants.

Les Franques étaient gourmandes et la mode était de leur servir au dessert des confitures de roses ou de violettes dont elles étaient très friandes. Qu'il me soit permis d'en donner ici la recette :

« Faites macérer pendant sept jours, dans du vin, des roses ou des violettes. Enlevez-les, mettez-en d'autres à la place et laissez-les également macérer pendant sept jours. Filtrez le vin où elles ont infusé, et quand vous voudrez le boire ajoutez-y du lait. »

C'était, on le voit, plutôt une boisson qu'une confiture.

Comme aujourd'hui, les langoustes et les crevettes étaient fort à la mode sur les tables bien servies, et il les fallait offrir avec une sauce spéciale composée d'un mélange de poivre, de cumin, de menthe, de rue, de noix, de miel, de vinaigre, de bouillon et de vin.

Il était une boisson très recherchée par les gallo-romains, c'était une infusion vineuse de l'année où *Ammon* *ammon*. Le vin d'absinthe au miel était réservé aux grands pour leur faire honneur, et aux femmes par galanterie.

C'est lui avec des coupes d'absinthe au miel que Frédégonde empoisonna certains seigneurs qui n'avaient pas approuvé l'assassinat de l'archevêque Prétextat.

Les vins de Palerme, de Sinope, de Gaza, étaient obligatoires. Je reviens aux toilettes des femmes.

Voici celle que portait l'épouse d'Harold, reine de Danemark, au festin donné à Inghelheim, en 820, à l'occasion de son baptême et de celui de son mari, d'après Ermold Lenoir :

« Elle mit une tunique raide d'or et de pierres, produit de l'art de Minerve.

Une bandelette d'or entourée de pierres précieuses couronnait son front. Un grand collier tombait sur sa gorge naissante, un cercle d'or flexible serpentait à son cou; des bracelets ceignaient ses bras; des cercles d'or et de pierres entouraient ses cuisses, et une cape d'or lui couvrait les épaules. »

Tout naturellement, les élégantes du neuvième siècle s'appliquèrent à copier cette toilette richissime, autant que le leur permettaient les règlements somptuaires. Mais toutes n'étaient pas la femme de Louis le Débonnaire.

Au retour des croisades, il fut de mode, mais seulement chez les grands, de servir de l'eau de roses pour les ablutions avant et après le repas. Cette eau était contenue dans des récipients d'or et d'argent enrichis de pierres, qu'on laissait sur la table pour l'ornement.

Vers le même temps, comme au temps d'Anacréon, les femmes et les hommes se couronnaient de roses pour le repas. Les femmes, cela se conçoit; mais les hommes...

Ce fut au dixième siècle que les lits furent remplacés par des bancs, sans dossiers, et garnis de coussins de plumes.

Comme aujourd'hui on changeait de coupes et de hanaps à chaque espèce de boisson.

Les premiers vins étaient versés dans des hanaps aux anses recourbées; puis, venaient les vases de verre doré, et les coupes, variées de forme, de matière et de couleur pour les vins herbés. Ces coupes étaient garnies de fleurs comme chez les Grecs et les Romains. Il y avait cette différence entre estemps et ceux d'aujourd'hui que chaque espèce de coupes était apportée successivement aux convives au lieu de garnir la table.

Voici quelle était la tenue des femmes pour ces repas de cérémonie : deux tuniques de couleur différente et très tranchée. La tunique de dessous était à manches courtes et larges.

La chaussure consistait en bottines d'étoffe rasée devant, et faisant valoir la courbe du pied qu'on ne cachait pas le moins du monde, au contraire!

III

On sait qu'au onzième siècle, l'Eglise entreprit une guerre implacable contre la toilette des femmes; aussi l'entrée du temple était-elle interdite à celles qui n'observaient pas les prescriptions de saint Bernard. Mais les élégantes se rattrapèrent quand il s'agissait de prendre place à un festin.

La mode exigeait alors la robe de brocart d'or ou l'étoffe d'Otrante garnie de vert ou de gris. La jupe devait être à longue queue, la ceinture garnie d'orfroi, de même que les collets et les manches qui se portaient fort larges, les tuniques étaient très étroites, collantes pour bien dessiner la taille et le buste, fermées qu'elles étaient avec des boutons d'or ou d'argent en forme de fraises, depuis le collet jusqu'aux hanches.

Le corsage se portait, à table, fort ébauché par devant, et l'on plaçait un bouquet de fleurs non loin de la manchette; de tout comme aujourd'hui. A la fin du repas, on servait le claret, liqueur fort épaisse que les femmes humaient avec délices, comme de nos jours le champagne frappé.

Le treizième siècle vit le luxe de la table s'accroître encore. Les dresseurs et les tables étaient chargés d'innombrables vases d'or et d'argent, chefs-d'œuvre des orfèvres du moyen âge, restés encore sans rivaux.

Il n'y avait pas encore de fourchettes, mais les cuillères faisaient déjà partie d'un service bien monté. Ce ne fut que vers la

« A propos avez-vous une campagne? »

— Oui, sire, répondit celui-ci, j'en ai une assez gentille à cinq lieues de Paris.

— C'est trop loin : à tout moment je puis avoir besoin de vous. On ne peut vous aller chercher à cinq lieues d'ici : il faut que vous en achetiez une autre beaucoup plus rapprochée de moi, et cela tout de suite.

— Sire, je ne puis acheter une autre maison sans avoir vendu l'ancienne; Votre Majesté sait très-bien qu'on ne se défait pas d'une propriété du jour au lendemain.

— Nous ne nous entendons pas du tout, mon cher; je ne vous dis pas de vendre votre maison, moi; je vous dis au contraire d'en acheter une autre. Je comprends parfaitement qu'après avoir travaillé avec moi comme vous l'avez fait aujourd'hui, vous ayez besoin de repos, d'un peu de distraction, qu'il vous faille respirer le grand air, à une ou deux lieues tout au plus de Paris, parce que vous comprenez à votre tour, que si j'ai besoin de vous, vous n'avez besoin que d'un quart d'heure pour être ici : il vous faut donc acheter une autre campagne, c'est évident.

— Sire, je comprends très bien ce que Votre Majesté daigne m'expliquer; mais, règle générale, pour acheter il faut de l'argent.

— Eh bien, monsieur, n'avez-vous pas d'assez beaux traitements?

— Sire, je me fais honneur de la générosité de Votre Majesté; mais je ne fais pas d'économies.

— Et vous avez tort. Au surplus, faites tout ce que vous voudrez, arrangez-vous comme bon vous semblera, mais achetez une autre campagne, achetez-la tout de suite, demain, il le faut, je le veux.

Le lendemain, après la séance du Conseil d'Etat, que Napoléon avait lui-même présidée et à laquelle Réal avait assisté :

« Eh bien! lui demanda l'Empereur, avez-vous enfin trouvé une campagne à acheter? »

— Eh! mon Dieu, sire, ce ne sont pas les campagnes à acheter qui manquent, ce sont les acheteurs.

— Le mot est nouveau, reprit Napoléon en riant; mais, n'importe, cherchez toujours.

— Sire, j'aurais beau chercher, Votre Majesté sait aussi bien que moi que, grâce à elle, nous ne sommes plus au temps où les propriétés se donnaient pour rien.

— Qui sait! cherchez bien, vous dis-je; les bonnes idées viennent quelquefois en dormant.

Le lendemain, à son réveil, Réal recevait un bon de 400.000 fr. payables à vue au Trésor et destiné uniquement à l'acquisition d'une maison de plaisance. C'est ainsi que ce conseiller devint propriétaire de la délicieuse habitation de Boulogne, que possède aujourd'hui M. le baron Rothschild.

Il arrivait quelquefois qu'un général avait besoin de se remonter, ou qu'un célèbre manufacturier éprouvait une gêne momentanée dans son commerce, ou enfin qu'un grand dignitaire voulait payer ses dettes; en ce cas, il suffisait de demander une audience particulière à l'Empereur pour lui faire un emprunt qu'il ne refusait jamais lorsque le solliciteur était digne d'intérêt. Après avoir écouté le réclamant, Napoléon faisait formuler à l'instant même par un de ses secrétaires une ordonnance sur sa cassette particulière de cent, deux cent, trois cent mille francs, plus ou moins, selon les besoins exprimés, remettait lui-même cette ordonnance au solliciteur. Puis séance tenante, il se faisait faire par ce dernier une simple reconnaissance ou bien un billet à ordre de la valeur de la somme avancée après lui avoir fait la recommandation inévitable de donner un bon emploi à cet argent.

Un matin, à l'heure ordinaire de sa visite, Corvisart entre fort ému dans la chambre à coucher de l'Empereur.

« Qu'avez-vous donc aujourd'hui, docteur? lui demande le maître de ce ton goguenard qu'il avait toujours avec son premier médecin, vous avez la physionomie bouleversée; auriez-vous tué quelqu'un avec préméditation? »

— Pardon, sire, mais je n'ai pas sujet de rire; je viens de voir une chose qui m'a vivement affligé.

— Quoi donc!... Tous vos malades seraient-ils sur pied?

— Au contraire, sire. Le pauvre Laville-Leroux vient de tomber frappé d'apoplexie, ici même, au bas du grand escalier de Votre Majesté.

— Comment! chez moi, docteur, s'écria l'Empereur; c'est une perte véritable pour le sénat Diable!...

— Sire, j'ai prodigué au comte tous les soins, mais il était trop tard.

— C'est cela! toujours le même refrain, reprit l'Empereur avec un mouvement d'impatience; vous voyez bien, docteur, que vous avez tort de ne pas vouloir coucher ici; mais vous êtes d'un entêtement! Ce pauvre Laville-Leroux! c'était un brave homme; seulement il n'avait pas assez d'ordre. Tenez, Corvisart, ajouta l'Empereur avec bienveillance, puisque vous l'avez assisté à ses derniers moments, il est juste que vous soyez un de ses héritiers. Je lui ai prêté, il y a deux ans, cent vingt-cinq mille francs; il m'a fait son billet que j'ai là; je vais vous le donner, il servira à établir une sorte de compensation pour les personnes auxquelles vous avez sauvé la vie et qui ne vous ont payé que d'ingratitude.

Corvisart apprend bientôt que le pauvre sénateur est mort insolvable, et que ses héritiers légitimes ont renoncé à la succession. En revenant le lendemain aux Tuileries comme de coutume, il dit spirituellement à l'Empereur :

« Sire, hier Votre Majesté a oublié une chose essentielle en me donnant le billet du comte Laville-Leroux.

— Quoi donc? docteur, répondit l'Empereur d'un air étonné.

— Oh! presque rien, sire, une petite formalité. Votre Majesté n'a pas songé qu'il fallait que ce billet fut endossé par elle et passé à mon ordre pour être régulier.

— Ah! je comprends, s'écria l'Empereur en riant et en tirant une oreille à son médecin. C'est juste, docteur; vous faites bien de ne vouloir pas courir le risque d'un protêt. »

Et l'Empereur écrivit de sa main ces mots en travers du billet : « Bon pour cent vingt mille francs, à valoir sur mon compte du prochain trimestre, que le comte Estève payera à vue au baron Corvisart. »

« NAPOLEON. »

Le même jour, à peine l'Empereur avait-il fini de déjeuner, que Talma fut introduit. Il avait fait appeler le grand artiste pour le consulter sur l'effet que produirait le rôle d'une tragédie que la Comédie-Française remettait au répertoire. Après une demi-heure d'entretien, Napoléon montra au célèbre tragédien un magnifique camée antique qu'il avait reçu d'Italie : c'était une tête d'empereur romain dont le travail était admirable.

« Comment le trouvez-vous, Talma? lui demanda-t-il avec intérêt.

— Fort beau, sire.

— Est-ce que vous n'y voyez rien de particulier? Regardez le bien.

— Sire, en l'examinant avec attention, il me semble que ce profil a une grande ressemblance avec celui de Votre Majesté.

— C'est vrai, et je suis enchanté que vous voyez aperçu de cette ressemblance, parce que ce camée, comme bijou, eût été une bagatelle que je n'aurais pas osé vous offrir, tandis que, comme portrait, c'est un souvenir qui vous plaira et que vous ne pouvez vous dispenser d'accepter de moi. » Et puis, il ajouta, comme d'habitude, en souriant : « Talma, les petits cadeaux entretiennent l'amitié. »

Lorsque, quelques années après, Napoléon, oublié à Sainte-Hélène, faisait au comte Bertrand l'honneur d'échanger sa montre contre la sienne, il savait encore trouver le moyen de rattacher à ce grand-marchand.

« Tenez, Bertrand, lui dit-il, cette montre sonnait deux heures de la nuit, à Rivoli, lorsque j'ordonnai à Joubert d'attaquer. »

C'est ainsi que savait donner l'Empereur.

fin du quinième siècle que les fourchettes furent en usage; encore les hommes refusaient-ils de s'en servir et qualifiaient ce petit ustensile d'efféerie.

Je ferai remarquer que non seulement, jusque-là, on mangeait sans fourchettes, mais encore qu'il était de mode ou d'usage de manger à deux dans le même plat!

Ah! la charmante mode que cette dinette, quand c'était l'amour qui la présidait!

Aux repas de gala donnés par les princes et par les prélats, la mode, l'usage, si vous voulez, exigeait que les légumes, assaisonnés au jus de viande, les viandes à la sauce au miel, fussent servis dans des plats d'argent très profonds, sur le bord desquels étaient gravées des sentences morales.

La mode, disons-le, aussi la gourmandise voulait qu'on ne servit à table que du cresson d'Orléans; les navets, les pommes et les poires devaient arriver d'Auvergne, les oignons de Corbeil et les échalottes d'Etampes!

Toutes châtagnes venaient de Lombardie, toutes figues de Malte, tout raisin de Corinthe et tout poisson d'eau douce des étangs de Bondy!

Un autre mode très bizarre consistait à offrir aux convives des langues de serpents garnies de pierres précieuses: elles étaient attachées par des chaînes d'or à un arbre d'argent ou fixées à la salière.

L'ustensile ainsi monté s'appelait languier. La langue servait à goûter aux plats pour s'assurer que les mets n'étaient pas empoisonnés!

Pour expliquer cette mode qui dura de longues années, il importe de dire que le moyen âge attribuait aux langues de serpents, à la corne de la licorne, et à quelques pierres la propriété de faire reconnaître le poison mêlé aux aliments.

La mode des parfums et des fleurs ne fit que s'accroître. Les tables recevaient des fontaines d'argent d'où coulaient des eaux de senteur, et la passion des convives pour cette nourriture factice fut si grande au quatorzième et au quinième siècles qu'on eût pu se croire revenu au temps des Ptolémées.

Des casseroles ou des brasiers étaient placés dans les vestibules; sur la table ou au milieu des pièces de chryverrie magnifiques se posait l'oysel de l'hyrne.

C'était une composition d'aromates aux émanations pénétrantes, réduits en pâtes et moulés en forme d'oiseaux. Cette pâte était renfermée dans des récipients d'or ou d'argent affectant des formes élégantes et ornées de toutes sortes de pierres, de bijoux, de têtes de lion couronnées de lis, de queues de queue chargée de pierreries, etc.

Je n'ai rien dit de l'emploi des fards rouge et blanc, des mouches que les Romains avaient trouvées avant nous; mais est-il besoin de dire qu'il eût été ridicule à presque toutes les époques dont nous venons de parler, à une femme de se montrer avec le visage que la nature lui avait donné.

Nous mentionnerons encore, en finissant, l'usage — usage de l'Orient — d'introduire, à la fin du repas des bandes de mimes, d'histoires, de jongleurs, de contes, de bouffonneries réjouissantes, de la compagnie que peu excitée par les vins et les mets. Ces divertissements étaient fort osés parfois, mais les femmes ne s'en mon-

traient pas plus scandalisées que de nos jours, celles qui, après un bon et succulent dîner, assistent aux gauloiseries du Palais-Royal ou des Bouffes. — Honni soit qui mal y pense!

E.-M. DE LYDEN.

LETTRE D'UN DOCTEUR

Monsieur Auguet, Je ne puis résister au désir de vous exprimer toute ma satisfaction au sujet de votre excellent VIN AUGUET, tonique réparateur. Dernièrement, j'ai été assez sérieusement malade et la convalescence a été de courte durée, grâce à votre Vin dont j'ai fait usage et qui m'a remis promptement sur pied. Aussi me ferai-je un devoir et un plaisir de le recommander à mes clients.

NOTA. — Dépôt du VIN AUGUET: les bonnes pharmacies et chez l'inventeur, rue Thomassin, 8, Lyon, lequel tient l'original de la lettre ci-dessus à la disposition du public.

LOTTERIE DES ARTS DÉCORATIFS Tirage complémentaire 31 DÉCEMBRE 1884 Un gros lot de 500.000 francs. 4 gros lots de 100.000 francs. 20 lots de 1.000 francs. 20 lots de 25.000 francs. 20 lots de 500 francs.

BOISSON DÉSSERT TOUJOURS PRÊT BISCUITS 20 Médailles et Diplômes d'Honneur

BAUDRARD M<sup>e</sup> Dentiste Soins de bouche. Appareils dentaires sans extraction de racines. Prix Modérés. LYON, 50, RUE DE LA REPUBLIQUE, A L'ENTRESOL

ÉCHOS DES THÉÂTRES Grand-Théâtre. — Le séjour prolongé de M. Ponsard, l'intermittence manifeste entre les représentations fort distancées de Lakmé, une troupe de comédie qui arrive fort à propos, en pleine saison d'opéra, indiquent nettement que les larynx de nos artistes fortement éprouvés par la grippe, ont besoin de repos.

Théâtre des Célestins. — Les auteurs de Perrache-Brotteaux obtiennent un succès d'estime et d'encouragement de la part du public et des compliments et remerciements de la part du vieux roi qui du haut de son cheval de bronze s'est entendu appeler le premier sans culotte de Lyon.

Je n'ai rien dit de l'emploi des fards rouge et blanc, des mouches que les Romains avaient trouvées avant nous; mais est-il besoin de dire qu'il eût été ridicule à presque toutes les époques dont nous venons de parler, à une femme de se montrer avec le visage que la nature lui avait donné.

faisaient croire que Louis XIV descendait tous les samedis de son piédestal, pour purger... sa condamnation à rester à cheval à perpétuité.

Messieurs Dumoraize et de Sey le font descendre tous les jours. Par ce temps de bise, le vieux roi n'en est pas fâché, sous plusieurs rapports.

Ils le promènent tous les soirs à travers les lieux publics, lui montrent toutes les nouveautés lyonnaises.

Sa Majesté regarde, écoute et nous lui souhaitons de faire ample provision de caloriques... au foyer des artistes du théâtre des Célestins. Si le grand roi n'est point scandalisé du progrès des choses et des modes, il faut qu'il ait le cœur de bronze et la mémoire encore pleines des petits scandales de la cour de Versailles.

Nous ne suivrons pas, le chef-d'œuvre du citoyen Lemot pour emprunter à nos édiles leur langage un peu leçonique, dans les promenades que lui imposent les auteurs de Perrache-Brotteaux, nous nous contenterons pour cette fois de leur souhaiter à tous, auteurs et interprètes, long voyage et ample moisson de recettes et de droites d'auteurs.

C'est le roi soleil, qui fait les frais, c'est le public-roi qui paie, avec d'autant plus de plaisir que cette revue l'amuse, le distrair et fait passer devant le spectacle, le passé et le présent de la vie. Elle citée lyonnaise, développant des lieux profanes où beaucoup ne vont pas, par un reste de pudeur et montrant à nu des plaques sociales dont le réalisme est plus choquant sur le pavé que sur la scène.

M. Dufour n'a pas marchandé les dépenses; heureux d'avoir sa revue de fin d'année, il n'a plus rien à envier à ses confrères parisiens.

C'est la pièce du cru, mais c'est aussi pour lui la pièce de résistance au milieu des vieilleries du répertoire dont on se lasse au bout de deux représentations.

Perrache-Brotteaux va tenir longtemps l'affiche, grâce à la série de fêtes dans laquelle nous entrons, et le impresario et auteurs font bien d'en profiter.

Cirque Rancy. — La représentation donnée, samedi dernier, au Cirque Rancy, n'avait pas réuni une chambrée importante grâce à un temps qui ne permettait pas de mettre un chien à la rue.

C'est fort regrettable pour le bénéficiaire, le clown Alfano qui avait mis en tombola un de ses meilleurs animaux, un petit cochon bien gras et fort bien éduqué.

La pauvre bête qui était pourtant digne d'un meilleur sort, est échue à un ouvrier tailleur qui s'est empressé de la remettre contre soixante-quinze francs comptant à deux amateurs de boudins et de cervelas chauds.

Tout heureux de son subain, il est allé retirer chez sa tante des objets dignes... de sa reconnaissance... envers l'obligeant bénéficiaire de la soirée.

Samedi 27, grande représentation au cirque Rancy au bénéfice de Mlle Fillis.

La gracieuse écuyère, montera ses deux meilleurs chevaux qui ne pourront, comme elle change de robe, puisqu'elle sera pour l'un un amazone noir et pour l'autre un amazone blanche.

Nous lui souhaitons ample moisson de bravos, auxquels elle est d'ailleurs habituée, et une brillante chambrée qui fournira la recette.

La soirée sera terminée par une nouvelle pantomime l'Amour en cuisine. Ce sera très restaurant, sans doute!

Cirque Bellecour. — Mlle Guerra est toujours en vedette sur l'affiche.

Cette écuyère n'a de remarquable que sa façon de monter à cheval comme les anciens postillons, les bras écartés sur le buste raidi par les compressions d'un corset peu élastique, et le maniement d'une cravache gigantesque, une vraie clarinette de six pieds.

Si elle a appris la haute école à ses chevaux, elle a oublié quelquefois les politesses qu'on apprend à l'école de la police, en singlant la figure des journalistes et des sportsmen qui lui faisaient poliment des observations dans l'intérêt de son art... équestre.

Elle possède quatre chevaux dans les écu-

ries de M. Renard; deux, dit-on, sont atteints d'un coryza permanent, et les deux autres ont des engelures qui les obligent à exécuter... en sabots, leurs différentes allures de manège.

Cirque Plège. — M. le directeur vient d'engager pour une longue série de représentations, la troupe Albertino que l'Hippodrome de Paris a comptée parmi ses plus grandes attractions.

Les trois artistes qui la composent accomplissent avec une sûreté et une légèreté merveilleuses, tous leurs exercices. On dirait qu'ils ne passent pas plus qu'une plume sur la main qui leur fait exécuter des moulins et des sauts périlleux.

Le clou de chaque soirée est un peu... tiré par les chevaux, puisée est un Steu... a mis complaisamment sa luxuriante chevelure à l'état de patère à laquelle on accroche des trapèzes volants.

Cet Absalon en jupon (un peu trop diaphane cependant) voltige dans la salle, suspendu par la chignon, et un ballon qui se gonfle sous la chaleur des applaudissements.

La nouvelle pantomime Christmas amuse toutes les galeries par ses scènes enfantines et ses ballets de nymphes trop légèrement vêtues pour la saison.

Le défilé des nations moins la Prusse cependant, et pour cause, formait une compagnie féminine des mieux jambées.

Tout Lyon ira voir Christmas et sera émerveillé du luxe de la mise en scène et des costumes éblouissants de ses interprètes.

Le cirque Rancy n'a qu'à bien se tenir, M. Plège est en verve d'innovations et l'on se demande ce qu'il pourra bien encore inventer pour affriander les Lyonnais.

SOLUTION DU DERNIER ANAGRAMME

Neige, Génie. ONT TROUVÉ LA SOLUTION Un homme bien enrhumé, rue Henri IV, n° 5. Noël Tennogil, Lyon-Croix-Rousse.

MÉTAGRAME

Un jour qu'à grands traits j'étais, Ces vastes plans désolés, Dont les glaces amoncées Forment au voyageur l'écueil, Pour animer le paysage, J'y mis un de ces animaux Dont quelquefois les Esquimaux Tirent une huile à leur usage. Mais, à mon grand étonnement, Comme j'en contais la face, L'amphibie en entier s'effaçait; Comprenez-vous ce changement? Au lieu de l'habitant des pôles Sur mon papier je vis surgir — Dois-je le dire sans rougir?... Un corps nu de reins aux épaules! Vite, je repris mon crayon, Et dans la Méditerranée, Je mis l'île prédestinée Le bec deau de Napoléon!

RENÉ STINE.

BULLETIN FINANCIER

La fermeté que nous constatons il y a huit jours, a succédé à un mouvement de reprise aérienne, dont on ne doit rechercher la cause que dans la situation de place même et dans l'abondance des achats du comptant.

Le cours de l'inst sur le 4 1/2, conquis dès samedi, a été un instant reperdu, mais il reste définitivement acquis. La situation est excellente au fond, et il semble bien démontré que toutes les tentatives de découvert pour amener un recul, ne peuvent qu'aggraver les positions à la baisse déjà très compromises.

Nous laissons nos trois fonds d'Etat en hausse très sensible; le 3 0/0 à 78,72, gagnant 0,32; le 5 amortissable à 81,22, et enfin le 4 1/2 à 109,02.

L'Italien après une avance importante, a eu à supporter quelques réalisations sur le fait accompli du vote des conventions. Mais il n'a pas tardé à reprendre de meilleurs cours, pour rester aujourd'hui à 99,02.

La rente italienne devrait être non seulement plus rapprochée du pair, mais sensi-

blement au-dessus du pair. C'est à la fin du mois que se détache le coupon semestriel de 2 fr. 17 et, d'autre part, le vote des conventions pour les chemins de fer doit raffermir le crédit de l'Italie. Le ministre des finances a publié le tableau des recettes du Trésor du 1<sup>er</sup> juillet au 30 novembre 1884, comparées à celles de 1883. Il assure une augmentation de 6.816.110 fr. 55 en faveur de l'année courante, malgré le chômage et ses conséquences de toutes natures. C'est là une nouvelle preuve de la vitalité de l'Italie et de l'avenir de son fonds d'Etat. En l'achetant au cours d'aujourd'hui, il revient réellement qu'à un peu plus de 96 fr., ce qui laisse une marge de 8 à 10 fr. à réaliser prochainement, c'est-à-dire de 103 à 105.

L'Egypte unifiée est un peu plus faible à 821. La question des finances de ce pays est toujours en suspens.

C'est aussi de la faiblesse que nous relèverons sur l'Espagne extérieure à 60 1/4. Le 4 0/0 Hongrois est un peu meilleur à 80,72. Le Russe 1887 est beaucoup trop élevé à 100,80.

Les fonds Ottomans ne peuvent parvenir à regagner de bons cours; c'est encore en nouvelle baisse, à 8,20 que nous laissons le 5 0/0 Tarc.

Nous engageons vivement les détenteurs de valeurs turques, rente et obligations à les vendre pour acheter l'une d'elles, l'obligation de priorité. C'est à celle-là que reviennent les véritables garanties, et la certitude d'un intérêt rémunérateur et d'un remboursement avec prime. Les autres valeurs ottomanes n'ont rien à gagner à la conversion qui produira son effet ordinaire, c'est-à-dire la baisse. L'obligation de priorité est à l'abri de ce danger et elle présente des avantages actuels qui sont de premier ordre. Il n'est pas permis de tenter les premières valeurs et les seconds.

Les sociétés de Crédit ont un courant de demandes satisfaisantes qui entraînent une certaine progression des cours.

Le Foncier s'élève à 1332, le Comptoir à 985, la Banque de Paris à 732, la Société générale à 468. Par contre le Crédit Lyonnais, très offert, fléchit de nouveau à 527.

A 537,50, la Banque d'Escompte de Paris gagne une nouvelle avance, ces progrès n'ont pas lieu de nous surprendre; ils sont la conséquence des excellents résultats fournis par les valeurs italiennes de son portefeuille.

Les cours de janvier dernier, rapprochés des cours actuels donnent une idée de ces résultats:

Méridionaux, 510-670. Sociétés Immobilières, 500-655. Fondiaria Incendio, 460-545. Fondiaria Vita, 205-270.

Pour toutes ces valeurs, la hausse n'a pas dit le dernier mot. Les Méridionaux sur la base seule du revenu de 1884, qui ne sera pas inférieur à 35 fr., et en dehors des avantages des conventions avec l'Etat, valent réellement plus de 700 fr. La Société Immobilière est dans une phase heureuse de développement, qui fait prévoir le cours de 800, dans un avenir prochain. Quant aux Fondiaria, elle bénéficie aujourd'hui des bons résultats de l'exercice et si elle n'est pas gagnée par le mouvement de hausse de Paris que dans les Bourses Italiennes, l'une 80, l'autre 75 fr., depuis peu de temps, elles sont maintenant sorties de leur stage et en pleine récolte de profits. C'est donc à leur nouvel élément de succès ajouté à ceux qu'a su réunir la Banque d'Escompte. La hausse de ses actions se trouve donc justifiée et elle doit se continuer par le développement même des éléments qui l'ont déterminée. Il est inutile de faire remarquer une fois de plus que par suite de la progression des cours de rente italienne, le portefeuille des deux Sociétés d'assurances Italiennes ont obtenu une plus-value importante.

La Banque Ottomane reste à 597; le Crédit Mobilier espagnol à 145; la Banque des Pays Autrichiens à 451, en réaction, et sans affaires.

Nos chemins de fer français n'ont pas profité du mouvement général d'amélioration; leurs cours sont à peu près les mêmes qu'il y a huit jours.

Les chemins étrangers sont plutôt faibles: Les Autrichiens à 637; les Lombards à 313, le Nord de l'Espagne à 541; le Saragosse à 393, seuls les Méridionaux ont progressé à 672. Le vote des conventions est

aujourd'hui un fait acquis et les Méridionaux Italiens ne peuvent manquer de trouver une occasion de plus-value.

Les recettes des grandes Compagnies de chemins de fer ne s'améliorent pas; nous sommes à cette heure en présence d'une diminution de 25 millions dans les recettes; le revenu réservé ne pourra être dépassé. N'est-ce pas le moment de vendre des actions de l'Ouest, du Midi, du Lyon, pour acheter des chemins de fer Méridionaux?

L'action Ouest rapporte 37 fr. 50 et vaut 830 fr. — avec une somme de 670 fr. on peut avoir 35 fr. de revenu avec les chemins de fer Méridionaux; — avec deux actions d'Orléans, rapportant 114 fr. et coûtant 2040 fr., on peut obtenir 4 actions des chemins de fer Méridionaux, coûtant 2640 fr. également, mais rapportant 140 fr. de revenu au lieu de 114, soit 26 fr. de revenu de plus.

A l'exception du Suez, sur lequel les offres ont continué et qui reste, l'action à 1837, la plupart des autres valeurs industrielles affaiblissent des cours en progression; le Gaz à 1535 et 1540, les Vitaires à 585, les Omnibus à 1243, le Panama à 485; le Télégraphe Paris-New-York 168; la Société générale des Téléphones à 380; les Immeubles de France à 410.

La Société des Immeubles de France une des bonnes valeurs que la cote n'a pas encore placées à leur niveau légitime. Elle distribue chaque année des dividendes importants, et un acompte de 6 fr. 25 va être mis en paiement sur celui de 1884. La Société travaille prudemment, elle réalise très heureusement les assure immobilier. De toutes façons, elle assure son présent et son avenir. On peut se demander pourquoi la cote ne lui rend pas justice, comme elle le fait à la Société Immobilière d'Italie, qui fonctionne sur les mêmes bases et dont les actions ont gagné 175 fr. depuis le commencement de l'année. Tôt ou tard, justice sera rendue à la Société des Immeubles de France, et les acheteurs dans les cours actuels, y trouveront largement leur compte.

J. B.

SPECTACLES & CONCERTS

Célestins. — Samedi 27, représentation de la Revue Perrache-Brotteaux.

Cirque Rancy. — Samedi 27 décembre, grande représentation de gala donnée au bénéfice de Mlle Fillis, la sympathique écuyère qui présentera plusieurs chevaux dressés; Jules César ballet historique; Miss Niagara la reine des eaux et l'élite du personnel y prendront part.

Dimanche, 28 décembre, 2 grandes représentations à 3 heures et à 8 heures; Miss Niagara; le ballet historique de Jules César sera donné pour la dernière fois à chaque représentation du jour et du soir; exercices variés par tous les artistes.

Cirque Plège, artiste Perrache, côté Rhône. — Tous les soirs à 8 heures, grande fête équestre. — Les jeudis et dimanches, représentation supplémentaire à 3 heures.

Ménagerie Redenbach. — Tous les jours la ménagerie Redenbach est l'objet de nombreuses visites et les amateurs ne tarissent pas d'éloges sur la beauté et la variété des animaux.

Nous engageons vivement les retardataires à venir visiter cette intéressante collection d'animaux sans lui avoir fait connaître l'une des plus agréables distractions qu'on puisse se donner en ce moment.

Une famille prendrait comme pensionnaire une personne d'un certain âge, dame ou monsieur, s'adresser au bureau du journal.

La vente en gros du journal, se fait rue Sala, 42.

Pour un abonnement d'un an envoyer 5 francs en timbres-poste ou mandat à l'adresse du Directeur du Journal rue Sala, 42.

Le gérant: BRUN.

Lyon. — Imp. Jevain, rue Sala.

AU TISSERAND Ancienne Maison L. GIROUD & ROLLAND-GUICHERD CAGNIOL & CLERC, S<sup>e</sup> 42, rue de l'Hôtel-de-Ville, 42 GRANDE SPÉCIALITÉ DE BLANC Toiles et Cotons. — Chemiserie et Lingerie VENTE EN SOLDE Des Marchandises de l'Ancienne Maison CONSISTANT EN: Toiles blanches, écruées et bleues, Mouchoirs, Couvertures, Calicots, Flanelles, Oxfords, Cotons, Linge de table, Bas, Chaussures, Serviettes, Éponges, Linge écru, Rideaux, Piques, Linge confectionné, etc., etc. CHEMISES SANS DOUTONS, SYSTÈME BREVETÉ PRIX FIXE MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS

AVIS AUX DAMES SOUFFRANTES Guérison des dérangements de matrice. Des symptômes de cette maladie sont: Gonflement du ventre, maux de reins, digestion difficile, maux de tête. Toutes ces souffrances sont guéries par le traitement de M. JOURD'HAÏN, accoucheuse, rue de Chartrès, 89. 15604

IRRITATIONS De la Gorge et de la Poitrine Grippe, Rhumes, Catarrhes, Asthmes, Coqueluche Sont guéris promptement par le SIROP PERROUD Pharmacie à GIVORS (Rhône). Dépôt: Pharm. CENTRALES, rue Sainte-Marie-des-Terreaux LAROCHE, rue de la Barre, 14

Cie G<sup>e</sup> Transatlantique Il sera payé à partir du 2 janvier prochain: A la Banque Transatlantique, 5, rue Halévy, Paris; A la Société générale, au Crédit Lyonnais et dans leurs succursales; un acompte de: Fr. 15 par action nominative. Fr. 14,525 par action au porteur (coup. n° 47). Un intérêt semestriel de: Fr. 42,425 par obligation nominative. Fr. 41,652 par obligation au porteur (coup. n° 10).

ST-GALMIER DÉBIT: 15 MILLIONS de bouteilles par an EAUX minérales naturelles les plus gazeuses et les plus hygiéniques DÉPÔT: Dans les principales pharmacies et chez les marchands d'eau.

AU TISSERAND 42, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 42 ÉTRENNES UTILES AFFAIRE EXCEPTIONNELLE En Toiles, Mouchoirs, Couvertures, Linge de Table Linge confectionné EN SOLDE: Lots de MOUCHOIRS et CHEMISES On demande des Voyageurs ayant clientèle

PENSION ET DRESSAGE de CHEVAUX Location de Voitures Remise A. FONTAINE, avenue de Saxe, 76 LYON-BROTTEAUX

AU TISSERAND 42, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 42 ÉTRENNES UTILES AFFAIRE EXCEPTIONNELLE En Toiles, Mouchoirs, Couvertures, Linge de Table Linge confectionné EN SOLDE: Lots de MOUCHOIRS et CHEMISES On demande des Voyageurs ayant clientèle

AU TISSERAND 42, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 42 ÉTRENNES UTILES AFFAIRE EXCEPTIONNELLE En Toiles, Mouchoirs, Couvertures, Linge de Table Linge confectionné EN SOLDE: Lots de MOUCHOIRS et CHEMISES On demande des Voyageurs ayant clientèle

IMPRIMERIE X. JEVAIN LYON — 42, Rue Sala, 44 — LYON SPÉCIALITÉ DE TIRAGES A GRANDS NOMBRES BROCHURES, MÉMOIRES, CATALOGUES, TARIFS DE BANQUIERS Prospectus, Affiches CIRCULAIRES, FACTURES, TÊTES DE LETTRES, MANDATS MM. les Négoçiants, Fabricants, Directeurs d'usines, Banquiers, etc., leur seront immédiatement fournis et les tirages soigneusement exécutés dans de brefs délais, et à de très bonnes conditions. ALAMBICS-VALYN Depuis 50 fr. VÉRITABLES GRAINS de Santé du Docteur

Les Annonces & Reclames sont reçues à l'Agence V. Fournier 14, RUE CONFORT, à LYON